

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 JUILLET 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 juillet 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

60. Entente tripartite
Autorisation de signature

61. Vente d'immeubles pour taxes
11 octobre 2018

**2018-249 Remise Prix du concours « Mérite architectural »
Édition 2018**

IL est unanimement résolu

DE reconnaître les efforts que les propriétaires des adresses suivantes ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 139, rue Charles-Primeau (Catégorie bâtiment résidentiel);
- 100, rue Jean-Coutu (Catégorie bâtiment commercial, industriel et public);
- 4900, chemin de la Pointe-aux-Pruches (Catégorie bâtiment patrimonial);
- 4711, chemin de la Baronnie (Coup de cœur du conseil municipal).

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Motifs d'adoption du règlement 842-1
- Motifs des demandes à la CPTAQ appuyées par la Ville de Varennes
- Déplacement du « skate park »
- Zone précise qu'occupera le futur développement TOD

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2018-250 Approbation procès-verbal Séance générale 4 juin 2018

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 juin 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-251 Procès-verbal de correction – Résolution 2018-239 Séance générale du 4 juin 2018

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2018-239.

ADOPTÉE.

2018-252 Procès-verbal de correction – Résolution 2018-240 Séance générale du 4 juin 2018

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2018-240.

ADOPTÉE.

2018-253 Approbation des comptes – Juin 2018

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juin 2018 :

Fonds d'administration : 3 536 738.79 \$
(Chèques numéros 29061 à 29409, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques ; incluant un chèque annulé numéro 28848 pour un montant de 126.23 \$) 157 715.60 \$

Fonds des dépenses en immobilisation :
(Chèques numéros 2826 à 2837 paiements par débit direct)

Certificat du trésorier numéro 3093.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-22 Règlement 390-8 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 2 900 000 \$ à 3 500 000 \$ à même le surplus accumulé

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 390-8 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 2 900 000 \$ à 3 500 000 \$ à même le surplus accumulé.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-23 Règlement 529-10 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire la présence d'arbres morts sur un terrain

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-10 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire la présence d'arbres morts sur un terrain.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-24 Règlement 534-67 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un panneau d'arrêt sur le chemin de la Baronnie à l'entrée charretière du numéro civique 3200

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-67 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un panneau d'arrêt sur le chemin de la Baronnie à l'entrée charretière du numéro civique 3200.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-25 Règlement 631-38 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et H

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-38 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et H.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-26 Règlement 754-2 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'ajouter des objets à son utilisation et d'en prolonger la durée

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 754-2 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'ajouter des objets à son utilisation et d'en prolonger la durée.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-27 Règlement 842-1 modifiant le règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ afin de changer la destination du terrain acquis et de prévoir le remboursement de l'emprunt par le produit de sa revente

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 842-1 modifiant le règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ afin de changer la destination du terrain acquis et de prévoir le remboursement de l'emprunt par le produit de sa revente.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-28 Règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et contrôle budgétaire

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville et prévoyant les règles de suivi et contrôle budgétaire.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-29 Règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-30 Règlement 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-31 Règlement 881 sur l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 881 sur l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd.

2018-254 Adoption – Second projet de règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-255 Adoption – Règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'abattage et à la coupe d'arbres

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'abattage et à la coupe d'arbres.

ADOPTÉE.

2018-256 Adoption – Règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l'entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l'affichage

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l'entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l'affichage.

ADOPTÉE.

2018-257 Adoption – Règlement 872-1 modifiant le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier les travaux prévus et d'en prévoir le financement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 872-1 modifiant le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier les travaux prévus et d'en prévoir le financement.

ADOPTÉE.

2018-258 Adoption – Règlement 876 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 876 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

**2018-259 Règlement numéro 870
Resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 850 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-260 Règlement numéro 875
Aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige (LEN)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 875 décrétant l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige (LEN) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un

montant n'excédant pas 1 050 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

20 h 29 Monsieur le conseiller Denis Le Blanc déclare son intérêt à la question et sort de la salle.

**2018-261 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-045
Installation de panneaux solaires
106, rue Pierre-Boucher**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-45 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-045 afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur le versant arrière de la toiture du bâtiment principal sis au 106, rue Pierre-Boucher, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 2 mai 2018.

Le bâtiment est sis au 106, rue Pierre-Boucher sur les lots 72-103 et 69-262 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-448.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

20 h 30 Monsieur le conseiller Denis Le Blanc entre.

**2018-262 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-046
Transformation du bâtiment principal
188 à 194, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-50 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-046 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, c'est-à-dire, le changement de revêtement de la toiture et les travaux connexes pour le bâtiment principal sis au 188 à 194, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par les requérants en date du 8 mai 2018.

Le bâtiment est sis au 188 à 194, rue Sainte-Anne sur le lot 21-1-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-263 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-053
Transformation du bâtiment principal
18, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-51 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-053 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 18, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 22 mai 2018, conditionnellement aux éléments suivants :

- la couleur du revêtement d'aluminium devra s'harmoniser avec la pierre située sur le mur avant;
- la fondation devra être repeinte de la couleur du nouveau parement d'aluminium.

Le bâtiment est sis au 18, rue Sainte-Anne sur le lot 44-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-264 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-063
Transformation du bâtiment principal
156, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-52 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-063 afin de refaire les joints de maçonnerie sur les murs latéraux et arrière du bâtiment principal sis au 156, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 31 mai 2018.

Le bâtiment est sis au 156, rue Sainte-Anne sur les lots 23-P et 24-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-265 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-054
Transformation du bâtiment principal
2130, boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-53 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-054 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2130, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 25 mai 2018, conditionnellement à ce que la totalité du revêtement métallique (mur, marquise, larmier) soit repeinturée afin d'assurer une harmonisation de tout le bâtiment.

Le bâtiment est sis au 2130, boulevard René-Gaultier sur le lot 77-327 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-455.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-266 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-055
Modification des enseignes murales et détachées
2130, boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-54 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-055 afin de permettre la modification des enseignes murales et détachées sis au 2130, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 25 mai 2018, conditionnellement à l'ajout d'un aménagement paysager qui sera composé d'arbustes ou de vivaces à la base de l'enseigne.

Le bâtiment est sis au 2130, boulevard René-Gaultier sur le lot 77-327 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-455.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-267 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-056
Transformation du bâtiment principal
2276, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-55 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-056 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2276, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts du Groupe PDA Architecte, dossier « rénovation d'un bâtiment commercial » en date du 24 mai 2018. Il est suggéré aux requérants de remplacer le clin métallique posé à l'horizontal sur la façade principale par de la maçonnerie. Deux sections seraient ainsi modifiées soit celle entre la porte de l'agence de voyage et le détaillant de pièces d'auto et celle entre la porte du détaillant de pièces d'auto et l'entrée pour le futur logement.

Le bâtiment est sis au 2276, route Marie-Victorin sur le lot 74-74 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-268 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-050
Permettre la construction du bâtiment principal
1340, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-57 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-050 afin de permettre la construction du bâtiment principal sis au 1340, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts du Groupe Leclerc, dossier « 18-473 » en date du 15 mai 2018.

Le bâtiment est sis au 1340, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 282-2-P et 282-3 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-269 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-058
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
1351, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-58 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-058 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts du Groupe Leclerc, dossier « 18-453 » en date du 2 mai 2018, conditionnellement au pavage de la totalité de la cour avant servant d'aire de stationnement et d'allée de circulation, de même que les cours latérales servant d'allée de circulation.

Le bâtiment est sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-16 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-270 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-059
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
1445, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-59 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-059 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1445, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Michel Pérusse, dossier « B161462 » en date du 25 mai 2018, conditionnellement aux éléments suivants :

- les silos situés dans la cour latérale droite devront être camouflés par des aménagements paysagers afin de les dissimuler de la rue;
- une mesure compensatoire devra être déposée au service des incendies et approuvée par celui-ci sans quoi, une voie d'accès devra être aménagée en cour latérale droite. Dans ce cas, un plan d'aménagement de la cour latérale droite devra être déposée au Service de l'urbanisme et devra satisfaire aux exigences de celui-ci.

Le bâtiment est sis au 1445, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 515-P et 515-8 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-271 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-064
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
925, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-60 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-064 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 925, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Jean Paré Architecte, dossier « 15-183 » en date du 15 octobre 2015, conditionnellement à ce que les nouvelles portes de garage soient de la même couleur que les murs sur lesquels elles seront apposées et que le nombre d'arbres en cour avant respecte les normes en vigueur du règlement de zonage.

Le bâtiment est sis au 925, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 284-70 et 283-17 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-272 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-067
Permettre la transformation du bâtiment principal
29, rue Massue**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-06-63 du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-067 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 29, rue Massue, le tout, tel que présenté par le propriétaire en date du 1^{er} juin 2018. Les travaux de transformation consistent à remplacer les fenêtres et la porte avant, conditionnellement à ce que la porte d'entrée conserve la prestance qu'offrent les boiseries actuelles.

Le bâtiment est sis au 29, rue Massue sur le lot 77-M au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-273 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-062
Création des lots 71-266 à 71-320
Rue du Parcours**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la création des lots 71-266 à 71-320;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-05-61 du 5 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 juin 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-062 afin de permettre l'opération cadastrale créant les lots 71-266 à 71-320, soit la phase II du projet de développement Eau Boisé, le tout, tel que présenté sur le plan d'opération cadastrale de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier « 16-292 », minute « 17 567 » en date du 26 septembre 2016. Les dérogations concernent :

- La profondeur des lots 71-266 profondeur de 28.02 mètres; 71-167 profondeur de 28.93 mètres; 71-293 profondeur de 29.45 mètres; 71-308 profondeur de 29.97 mètres; 71-345 profondeur de 29.98 mètres; 71-316 profondeur de 29.66 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone H-647 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres;

- La distance entre le lot 71-319 (rue) et un cours d'eau est à moins de 20 mètres (soit 9.81 mètres) (article 22 r. lotissement # 708).

Le terrain porte le numéro de lot 71-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-647.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; détail sur la largeur maximale prévue au règlement.

**2018-274 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-066
Permettre l'aménagement d'allée de circulation d'une largeur de 18.3 mètres
1445, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'allée de circulation d'une largeur de 18.3 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-06-62 du 5 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 juin 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-066 afin de permettre l'aménagement d'allée de circulation d'une largeur de 18.3 mètres. Le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Michel Pérusse, dossier « B161462 » en date du 25 mai 2018.

Le terrain porte les numéros de lots 515-P et 515-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-275 Acquisition d'un tracteur chargeur neuf avec équipements de déneigement et souffeuse à neige détachable en option

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur chargeur neuf avec équipements de déneigement et souffeuse à neige détachable en option;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, René Riendeau (1986) Inc., pour l'acquisition d'un tracteur chargeur neuf seulement sans option d'équipement de déneigement et souffleuse à neige détachable, selon sa soumission du 3 juillet 2018, pour un montant total de 281 516.29 \$ taxes incluses et un montant de 350 \$ pour le paiement des immatriculations conditionnellement à un transfert budgétaire.

Le financement de l'acquisition sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3101.

ADOPTÉE.

2018-276 Acquisition et installation de deux distributrices à carburant (essence et diesel)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition et installation de deux distributrices à carburant (essence et diesel);

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, R. Dumas (2007) Inc., pour l'acquisition et installation de deux distributrices à carburant (essence et diesel), selon sa soumission du 3 juillet 2018, pour un montant total de 25 984.35 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3050.

ADOPTÉE.

2018-277 Acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne 4 saisons

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne 4 saisons;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, GloboCam (Montréal) Inc., pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et benne 4 saisons, selon sa soumission du 3 juillet 2018, pour un montant total de 307 558.13\$ taxes incluses et un montant de 786.36 \$ pour le paiement des immatriculations conditionnellement à un transfert budgétaire.

Le financement de l'acquisition sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3100.

ADOPTÉE.

**2018-278 Installation d'affiches « Voie partagée »
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'acquisition d'affiches « voie partagée » pour un montant de 17 616.55 \$ plus taxes pour en faire l'installation.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3095.

ADOPTÉE.

**2018-279 Élaboration d'un plan concept d'un nouveau skate plaza
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la dépense pour l'octroi d'un mandat à la firme Stantec pour l'élaboration d'un plan concept d'un nouveau skate plaza et l'estimation des coûts pour un montant de 17 850 \$ plus taxes.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3097.

ADOPTÉE.

**2018-280 Construction d'un belvédère sur un brise-glace au parc de la Commune
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 25 000 \$
pour l'aménagement d'un belvédère sur un brise-glace au parc de la
Commune.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3096.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-281 Promesse d'achat-vente – Gestion CDS Blais Ltée
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence,
le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la
greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la
promesse d'achat-vente à intervenir entre Gestion CDS Blais Ltée et la Ville
de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-282 Acte de vente – Gestion CDS Blais Ltée
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence,
le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la
greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte
de vente à intervenir entre Gestion CDS Blais Ltée et la Ville de Varennes;
tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles municipaux* est
joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2018-283 Acte de vente – Péтромont
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Pétrumont et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

D'affecter la dépense au fonds de surplus accumulés non affectés.

Certificat du trésorier numéro 3102.

ADOPTÉE.

**2018-284 Addenda # 2 – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda # 2 à intervenir entre la Ville de Contrecoeur, la municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-285 Protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Alain Pharand, le directeur des Services incendie, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier à intervenir entre le Service de Sécurité incendie de Contrecoeur, le Service de Sécurité incendie de Sainte-Julie, le Service de Sécurité incendie de Verchères, le Service de Sécurité incendie de Saint-Amable, le Service ambulancier Demers, le Service ambulancier Richelieu, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et le Service de Sécurité incendie de Varennes; tel protocole est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-286 Modification contractuelle
Services professionnels
Réaménagement de l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du
boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1 et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 9 750 \$ plus taxes au contrat de Comeau Experts-Conseils (1368894 Canada inc.).

Cette dépense sera financée par le règlement 872.

Certificat du trésorier numéro 3099.

ADOPTÉE.

**2018-287 Modification contractuelle
Travaux de réparations de pavage sur le territoire**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1 et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 207.51 \$ plus taxes au contrat Eurovia Québec Construction Inc.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificat du trésorier numéro 3098.

ADOPTÉE.

2018-288 Report du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYE par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, conformément à l'article 71 de *la Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil municipal avise le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du report au plus tard au 1^{er} novembre 2018, de la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation de la ville de Varennes suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2018-289 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles – Lot 278-P**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles du lot 278-P pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation afin de permettre l'utilisation du lot 278-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, à des fins autres qu'agricoles pour la construction d'une résidence;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2018-290 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles – lot 326-P**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles du lot 326-P pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation afin de permettre l'utilisation du lot 326-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, à des fins autres qu'agricoles pour la construction d'une résidence;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2018-291 Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville
Nomination**

ATTENDU la création, en date du 1^{er} juin dernier, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU que la Ville doit nommer un administrateur;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Lyne Beaulieu est présentement administrateur provisoirement du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame la conseillère Lyne Beaulieu administrateur représentant la Ville de Varennes de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE.

2018-292 Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans la collectivité, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

ADOPTÉE.

2018-293 Adoption – Nouvelle Politique de tournage cinématographique et publicitaire

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique de tournage cinématographique et publicitaire.

ADOPTÉE.

2018-294 Adoption – Politique d'utilisation de la mascotte Bourrasque

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique d'utilisation de la mascotte Bourrasque.

ADOPTÉE.

**2018-295 Politique de rémunération des cadres
Réévaluation de certains postes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres;

CONSIDÉRANT que cette politique de rémunération est assortie d'un plan d'évaluation des emplois, lequel permet de situer objectivement et au moyen de facteurs reconnus la valeur relative des postes cadres et de les intégrer à l'intérieur d'une échelle salariale;

CONSIDÉRANT les travaux du Comité d'évaluation à cet effet et la recommandation de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre et la classification des employés cadres dont le nom apparaît à la liste ci-annexée, datée du mois de juillet 2018, soit modifiée et confirmée selon les données mentionnées;

QUE la rémunération de ces employés cadres soit ajustée en conséquence.

ADOPTÉE.

**2018-296 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 4 juillet 2018.

ADOPTÉE.

**2018-297 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 18 juin 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juin 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-298 Entente tripartite
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la Fondation Véro & Louis, Groupe Xpansion Québec inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-299 Vente d'immeubles pour taxes
11 octobre 2018**

CONFORMÉMENT à la *Loi sur les Cités et Villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 11 octobre 2018, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2017;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
 - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie;
 - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
 - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;
3. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2017, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication.
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence;
5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes;
6. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier ou à défaut le trésorier adjoint à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée;

D'AUTORISER l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2017 et sujets à vente aux enchères le 11 octobre 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Sujets discutés lors de la séance spéciale du 18 juin
- Félicitations pour l'amélioration de l'état d'entretien des parcs
- But de l'installation de la fontaine dans l'étang de la frayère Saint-Charles
- Opération de la SEMECS
- Demande de pression envers le gouvernement de façon à forcer les producteurs à utiliser des emballages minimalistes
- Position du conseil face aux mesures à prendre suite à la légalisation du cannabis
- Suggestion à l'ARTM de permettre aux autobus desservant Varennes de prendre des gens au stationnement incitatif de Boucherville
- Ligne 80 de l'ARTM
- Dépôt d'une pétition des résidents des rues Victor-Bourgeau et avoisinantes relative aux odeurs des bassins aérés
- Félicitations à la Ville pour les actions prises pendant la canicule
- Types de sacs compostables utilisables pour la collecte du bac brun
- Coupe d'herbe excessive au parc Saint-Charles
- Importante opération de plantation d'arbres dans le parc Saint-Charles
- Résultats de la consultation auprès des citoyens varennois
- Régime de consultation publique
- Demande de formation aux citoyens sur les nouveaux pouvoirs municipaux
- Remerciements pour le détournement du transport lourd
- Remerciement au conseil pour l'intervention planifié dans le centre-ville

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 04.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA